

## AFRIQUE DU SUD

---

Par Profil supprimé Postée le 05/11/2013 09:22

je voudrai envoyer mon fils en france pour etre dexintoxiqueretre quel sont les papiers dont il a besoin il 27 ans merci

---

### Mise en ligne le 06/11/2013

Bonjour,

Nous n'allons pas pouvoir répondre précisément à votre question dans la mesure où vous ne nous indiquez que très peu d'éléments sur la situation de votre fils, à commencer par savoir si lui même souhaite venir en France pour bénéficier de soins en addictologie. Ces soins nécessitent effectivement que la personne concernée soit consentante, aucune contrainte n'est possible.

En supposant que votre fils soit demandeur, il serait important de savoir de quel(s) drogues(s) il est dépendant, les possibilités de prises en charge pouvant être très différentes en fonction des produits. "Désintoxication" est un terme très large, sous entendant de multiples types d'accès au soin. Nous nous permettons de vous adresser en lien ce qu'il en est de ces différentes modalités de sevrage en France pour préciser le projet de votre fils.

Enfin, selon le statut administratif de votre fils en France, les conditions d'accès aux soins ne seront pas les mêmes selon qu'il s'agisse d'ambulatoire ou d'hospitalier, qu'il ait besoin de traitements médicamenteux ou pas, qu'il souhaite consolider un sevrage en postcure ou pas...

En vue de tous ces éléments, nous vous encourageons à discuter plus précisément avec votre fils de ce projet de "désintoxication" en France et, si des questions persistent, à nous solliciter à nouveau mais avec plus de précisions.

Cordialement.

---

### En savoir plus :

- Le sevrage en France
- Après le sevrage